

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 16 octobre 2023 à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: Le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

23-10-647

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-648

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

23-10-649

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2023, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 10 octobre 2023.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-650

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 400 RELATIF À DES TRAVAUX À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SUR LA RUE LAFLEUR

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 400 intitulé Règlement pour décréter pour décréter un emprunt et une dépense de 382 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction de la patinoire extérieure sur la rue Lafleur;

CONSIDÉRANT que la dépense prévue pour la réalisation des travaux est maintenant estimée à 427 540 \$;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du cout des travaux n'aura pas pour effet d'augmenter la dépense des contribuables puisque 100 % du montant additionnel sera payé comptant à l'aide d'une subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT que l'objet des travaux demeure inchangé;

EN CONSÉQUENCE, de modifier le titre, l'objet, les articles 1, 2, 6 et l'annexe « I » et d'ajouter l'annexe « II » du règlement numéro 400 relatif à des travaux à la patinoire extérieure sur la rue Lafleur afin d'augmenter le montant de la dépense à 427 540 \$ et de prévoir la contribution financière de 45 538 \$ du ministère du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-651

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-1 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 405-1, intitulé *Règlement pour modifier le règlement numéro 405 relatif à l'exécution de travaux à l'hôtel de ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 405-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-652

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-23-23 POUR LES TRAVAUX AU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux au bâtiment de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, qu'elles étaient reçues jusqu'au 23 août 2023 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-23-23;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Groupe Piché Construction inc.:	900 813,00 \$
Construction Gilles Paquette Ltée:	1 236 539,57 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et la recommandation de l'architecte du projet, Rossmann architecture;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Groupe Piché Construction inc. la soumission VML-G-23-23 pour les travaux au bâtiment de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, au montant de 900 813,00 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 405-1.

La soumission étant la plus basse et conforme au devis. L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

La dépense est imputable au règlement 405.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

23-10-653

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire